

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Assemblée générale : **Mercredi 4 septembre 2019** par la suite, il y aura une rencontre de classe avec l'enseignante de votre enfant.

Rencontre individuelle: (bulletin 1^{re} étape)

Autre: Au besoin sur rendez-vous

Visite à l'école:

Nous devons nous assurer de la sécurité de tous les élèves donc les visiteurs doivent se présenter à la direction ou au secrétariat afin de signifier les motifs de leur visite et prendre entente sur les modalités.

Visite sur la cour de l'école

La cour de l'école est une partie intégrale de notre école. Les mêmes règles de visite s'appliquent.

*Lors de la rencontre des parents en début d'année l'enseignante vous donnera son adresse courriel et vous aurez l'occasion de lui donner la vôtre.

@csappalaches.qc.ca

NOUS COMPTONS SUR VOTRE COLLABORATION POUR SOUTENIR VOS ENFANTS. Chaque semaine, nous demandons de signer des documents. Veuillez retourner vos signatures rapidement.

Informations aux parents

1. Ouverture et fermeture de l'école

Maternelle 4 ans et 5 ans	1 ^{ère} à 6 ^e année :	Classes à développement maximal (CDM)
AM 7h50 à 10h56 Dîner 10h56 à 12h36 PM 12h36 à 14h12 Surveillance et animation 14h12 à 15h05 Départ des autobus : 15h05	Cours 1 : 7h49 à 8h49 Cours 2 : 8h49 à 9h49 Récréation : 9h51 à 10h11 Cours 3 : 10h13 à 11h13 Dîner : 11h15 à 12h30 Cours 4 : 12h32 à 13h32 Récréation : 13h35 à 13h55 Cours 5 : 13h57 à 14h57 Départ des autobus : 15h05	AM 8h30 à 11h30 Dîner 11h30 à 12h30 PM 12h30 à 14h30

Secrétariat : (418) 338-7800 poste 2700

AM : 7h45 à 11h45

PM : 12h45 à 15h45

Service de garde : (418) 338-7800 poste 2715

AM

7h00 à 7h49

11h15 à 12h36 (maternelle : 10h56 à 12h36)

PM

15h05 à 17h30

Le coût 8,35\$/ journée: pour les élèves inscrits réguliers (3 jours et plus, deux plages par jour), ou un tarif à l'heure (4,50\$) pour les usagers occasionnels payables le vendredi ou aux 2 semaines. (L'inscription est obligatoire).

Si votre enfant s'absente du service de garde, veuillez laisser un message sur la boîte vocale au poste 2715.

Lors des journées pédagogiques, les élèves sporadiques doivent payer le matin même.

De 15h05 à 17 h 30 exclusivement, seuls les élèves inscrits au service de garde sont admis sur la cour pour une question de sécurité et de responsabilité.

Tous les parents qui viennent chercher ou reconduire leur enfant à l'école sont priés **de ne pas circuler avec leur automobile dans la cour** et de stationner du côté de l'aréna.

2. Arrivée à l'école

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, nous vous informons qu'il n'y a pas de surveillance sur la cour de l'école **avant 7h40 et 12 h 25, sauf pour les élèves du transport scolaire.**

Le non-respect de ces consignes est injuste envers les parents qui doivent déboursier pour de la surveillance.

3. Assiduité et ponctualité

Tout retard ou absence **doit toujours être motivé(e)** par les parents au secrétariat de l'école avant 8 h 00 le matin.

Numéro de téléphone: 418-338-7800 poste **2700 et laisser un message sur la boîte vocale en indiquant le nom de votre enfant, son degré, le motif et la durée de l'absence.**

S.V.P. évitez **les rendez-vous** sur les heures de cours (dentiste, coiffeur, etc.)

4. Maladie

Tout enfant malade sera retourné à la maison.

Si fièvre le matin, le garder à la maison.

Prévenir l'école en cas de maladie contagieuse.

Si l'élève est présent, il doit suivre les activités prévues à l'horaire.

S'il y a absence prolongée prévue de 10 jours et plus, veuillez communiquer avec le secrétariat de l'école.

5. Transport scolaire

Tous les élèves demeurant à plus de 1,6 km de l'école bénéficient d'un transport le matin et le soir. Il y a cependant exception pour certains secteurs : secteurs de la Côte (pour tous) et Hamel pour 1^{re}, 2^e et 3^e année). Les élèves de maternelle habitant à plus de 200 mètres de l'école sont transportés.

Les élèves doivent se conformer aux règles de sécurité du transport scolaire.

6. Service de dîner à l'école

TARIFS:

- Au préscolaire et au primaire **250,00\$ par enfant**
- Fréquentation occasionnelle: **4,50 \$/jour**

7. Surveillance du midi: dîneurs à l'école

La surveillance existe pour les dîneurs à l'école.

Les frais de surveillance du midi doivent être payés sinon votre enfant sera retiré du service.

Les utilisateurs du service du midi dînent en deux tablées différentes. Par contre, les activités du midi s'organisent en fonction de la disponibilité des animateurs donc l'enfant dinera avec le responsable de son activité ou dans son lieu habituel.

Élèves du transport: sorties à l'extérieur

Toute sortie à l'extérieur devra être autorisée par écrit par les parents et approuvée par la direction de l'école.

Tout enfant de moins de 12 ans doit être sous la responsabilité d'un adulte, où qu'il soit (Loi de la protection de la jeunesse).

8. **Dîner à la maison ou ailleurs**

Pas de retour à l'école avant 12 h 25 sauf les élèves transportés en autobus.

Les élèves qui ont la chance de dîner à la maison ou à l'extérieur ne doivent pas venir alourdir la tâche des surveillants et pourraient être facturés.

Tout changement sur l'heure du midi doit parvenir **par écrit démontrant votre autorisation avec la date et le lieu permis.

9. **Cas d'indiscipline grave**

Des mesures disciplinaires seront convenues entre l'école et les parents, en cas d'indiscipline grave. Ces mesures visent la responsabilisation de l'élève face à ses propres gestes ou attitudes. La violence envers le personnel de l'école ne sera pas tolérée. Il est de la responsabilité de la direction de déterminer les sanctions en lien avec les gestes commis. (Voir code de vie et plan de lutte)

10. **Assurance/responsabilité**

Prendre connaissance de l'avis distribué par la Commission scolaire. Les parents sont invités à se prévaloir d'une assurance personnelle. Des formules d'assurances sont disponibles au secrétariat de l'école.

11. **Collation à l'école**

La bonne alimentation est un élément important pour notre santé. Pour les collations à l'école, l'élève s'en tient à des aliments sains. Nous recommandons **les fruits, les légumes et les produits laitiers**. Les friandises, les bonbons, les croustilles, les chocolats, les nouilles sèches et la gomme à mâcher sont interdits.

12. **Les allergies alimentaires**

Il est strictement défendu d'apporter des aliments contenant des arachides et des noix afin de protéger les enfants aux prises avec des allergies alimentaires sévères. Même l'odeur et le toucher peuvent causer une réaction qui peut être fatale pour l'enfant.

13. **Objets personnels**

Nous ne nous tenons pas responsables des jouets apportés à l'école. Les jouets jugés bruyants et dérangeants seront retournés à la maison ou confisqués pour x jours (pas d'appareils électroniques, armes, couteaux et autres objets jugés dangereux ou dérangeants).

14. **Identification des effets personnels**

Veuillez bien identifier les articles et les vêtements de votre enfant. Si votre enfant perd un effet personnel, vous pouvez lui demander de vérifier dans les boîtes à effets perdus.

15. Tenue vestimentaire

L'école étant un milieu de travail, l'élève se présente avec un vêtement propre, décent et approprié selon la saison.

Les vêtements et les tatouages rappelant la violence sont interdits.

Vêtements requis pour l'éducation physique:

Bien identifier tous les objets personnels :

1 chandail manches courtes

1 short

Des espadrilles (autres que celles pour l'extérieur), **pas à semelles noires qui marquent.**

Un sac de rangement en tissu pouvant contenir espadrilles et vêtements. **Pas de sac en plastique.**

Vêtements saison froide:

Une paire de chaussures différente pour l'intérieur et l'extérieur.

Vêtements saison chaude:

Une tenue décente est obligatoire à l'école. Seul le bermuda est permis. Le port de la casquette est défendu à l'intérieur.

La camisole, la robe-soleil à bretelles spaghetti, les "gilets bedaine" et les sandales de plage ne sont pas des vêtements que l'élève peut porter pour venir à l'école.

Les sandales avec des courroies et une semelle antidérapante sont autorisées. Les sous-vêtements doivent être discrets et ne pas être à la vue.

16. Hygiène du corps

Nous recommandons aux élèves de prendre leur bain chaque jour et de se brosser les dents. Pour les plus vieux, le changement de chandail est exigé lors des activités physiques ainsi que l'usage du déodorant. Nous comptons sur votre appui à ce niveau.

17. Blessures à l'école

Si un élève se blesse à l'école, il doit avertir tout de suite un membre du personnel de l'école. Celui-ci prendra la décision qui s'impose.

18. Sorties :

La loi et nos assurances responsabilité nous obligent à demander votre signature chaque fois que votre enfant participera à une activité hors des limites de notre cour d'école. Malheureusement nous devons garder à l'école chaque élève n'ayant pas une signature de ses parents la journée de la sortie.

Courriel du parent : _____



L'horaire de ma classe



Horaire	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
COURS 1 7h49 à 8h49																				
COURS 2 8h49 à 9h49																				

9h51 à 10h11 RÉCRÉATION

COURS 3 10h13 à 11h13																				
--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

11h15 à 13h30 DÎNER

COURS 4 12h32 à 13h32																				
--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

13h35 à 13h55 RÉCRÉATION

COURS 5 13h57 à 14h57																				
--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

15h05 DÉPART DES AUTOBUS